

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le huit novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Madame Valérie VÉRON ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Catherine HAMON et Monsieur Thierry MARQUIS ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING

ABSENTES : Madame Sabine ANGINARD, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Olivier BÉZIE

Nombre de conseillers

En exercice..... 33

Présents..... 27

Votants..... 29

DCM n°228/2023 - 7.10.1**Rénovation du monument de la Moulinière - autorisation d'encaissement d'un chèque du comité cantonal du Souvenir Français**Rapporteur : Madame GILLOT

Le monument commémoratif de la Moulinière, situé sur la route départementale numéro 09, nécessitait des travaux de rénovation. Le coût desdits travaux réalisés par l'entreprise LANDRON-MARTIN de VALLONS-DE-L'ERDRE et les Pompes Funèbres SEIFERT-DELEPINE de VALLONS-DE-L'ERDRE s'élève à 2 591,85 euros TTC.

Le conseil d'administration du comité cantonal du Souvenir Français a décidé de verser une aide financière d'un montant de 1 000,00 euros à la commune pour la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** la participation financière du comité cantonal du Souvenir Français d'un montant de 1 000,00 euros ;
- **AUTORISE** l'émission du titre de recettes correspondant et l'encaissement du chèque.

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
ID : 044-200078079-20231114-DCM_2023_228-DE

Délibération publiée le 28 novembre 2023

Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAULe secrétaire de séance
Olivier BÉZIE

